

OBJET Programme de réhabilitation du "Chalet" du Brûlé
Modification du plan d'investissement
Demande de financement complémentaire

I. Contexte et objectif du projet

Par Délibération n° 17/6-052 en séance du 23 septembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la réhabilitation du « Chalet » du Brûlé, situé 181 route des Bambous, afin de réaliser une Maison de Territoire faisant office de centre d'interprétation du patrimoine des hauts.

Ainsi, dans le cadre de la porte de parc au Brûlé, cette Maison assurera l'accueil et l'information des visiteurs sur les atouts, les attraits et les spécificités du territoire et proposera des offres de découverte libres ou accompagnées.

Outre l'offre d'interprétation globale du territoire, elle proposera des services (réservations, petite restauration...), ainsi qu'un espace de conservation du patrimoine et de l'histoire du Brûlé.

Les fonctions envisagées pour cette très belle et spacieuse villa créole, constituent un véritable enjeu de développement global du bourg, en lien avec le Parc national de la Réunion.

En effet, ce centre d'interprétation ne s'entend pas comme un musée à visiter mais comme un espace à expérimenter. Le visiteur sera amené à participer à des découvertes thématiques que les supports muséographiques permettront de présenter, pratiquer et comprendre. Les visites seront thématiques et pourront être accompagnées par un médiateur.

Véritable lieu pour communiquer et conscientiser le public, ce centre d'interprétation s'appuiera sur des partenariats locaux pour soutenir une sensibilisation du public in situ et hors des murs, en conjuguant les compétences des acteurs du territoire.

Le programme d'investissement est évalué à 1 124 250,00 € HT, comprenant les études préalables et les travaux de réhabilitation.

Afin d'engager cet investissement, la Ville de Saint-Denis a sollicité en novembre 2017 un cofinancement au titre du Fonds européen agricole pour le Développement rural (FEADER) pour un montant de 899 400,00 €, correspondant à 80 % du coût prévisionnel de l'opération.

II. Nouveau plan de financement prévisionnel

Une mission de maîtrise d'œuvre complète de cette opération a été évaluée à 96 000,00 € HT et sera très prochainement engagée par la Ville de Saint-Denis.

Cette mission comprendra une phase d'étude préalable de « scénographie d'exposition », indispensable aux aménagements intérieurs et extérieurs du bâtiment.

Cette étude nécessitera pour la Ville de Saint-Denis d'engager un budget additionnel évalué à 40 000,00 € HT (cf. annexe ci-jointe).

Dès lors, compte tenu de l'éligibilité de cette étude de « scénographie d'exposition » au FEADER, la Ville de Saint-Denis sollicitera un complément de financement européen, comme suit :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel (TTC)	Montant prévisionnel (HT)	Nature et montant du financement (coûts prévisionnels et sous réserve d'acceptation)			Calendrier prévisionnel
			Part Ville (20 % du HT)	Part FEADER* (75 % du HT)	Contrepartie nationale - Département Réunion (5 % du HT)	
Etude programme	21 971,25 €	20 250,00 €	4 050,00 €	15 187,50 €	1 012,50 €	Livrée en mai 2017
Maîtrise d'œuvre complète (partie scénographie incluse)	147 560,00 €	136 000,00 € (96 000,00 € + 40 000,00 €)	27 200,00 €	102 000,00 €	6 800,00 €	Décembre 2020
Travaux	1 093 680,00 €	1 008 000,00 €	201 600,00 €	756 000,00 €	50 400,00 €	Décembre 2020
TOTAL	1 263 211,25 €	1 164 250,00 €	232 850,00 €	873 187,50 €	58 212,50 €	

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le portage du programme de réhabilitation du Chalet du Brûlé par la Ville de Saint-Denis pour un montant de 1 164 250,00 € HT ;
- d'approuver la participation financière de la Ville à ce programme, pour un montant prévisionnel de 232 850,00 € HT ;
- d'approuver la demande de subvention européenne au titre du FEADER, pour un montant 873 187,50 € HT ;
- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Réunion, pour un montant 58 212,50 € HT ;
- d'autoriser le Maire (ou son représentant) à signer tous actes et à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution du programme.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

OBJET **Programme de réhabilitation du "Chalet" du Brûlé**
Modification du plan d'investissement
Demande de financement complémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 17/6-052 du Conseil Municipal du 23 septembre 2017 ;

Vu le RAPPORT N°18/2-012 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame VOLIA-GARNIER Laetitia - 2ème adjointe de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Economie Marchande / Economie Solidaire » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le portage du programme de réhabilitation du Chalet du Brûlé par la Ville de Saint-Denis pour un montant de 1 164 250,00 € HT.

ARTICLE 2

Approuve la participation financière de la Ville à ce programme, pour un montant prévisionnel de 232 850,00 € HT.

ARTICLE 3

Approuve la demande de subvention européenne au titre du FEADER, pour un montant 873 187,50 € HT.

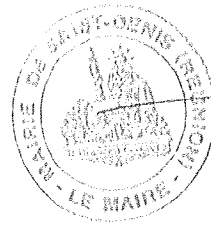
ARTICLE 4

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Réunion, pour un montant 58 212,50 € HT.

ARTICLE 5

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer tous actes et à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution du programme.

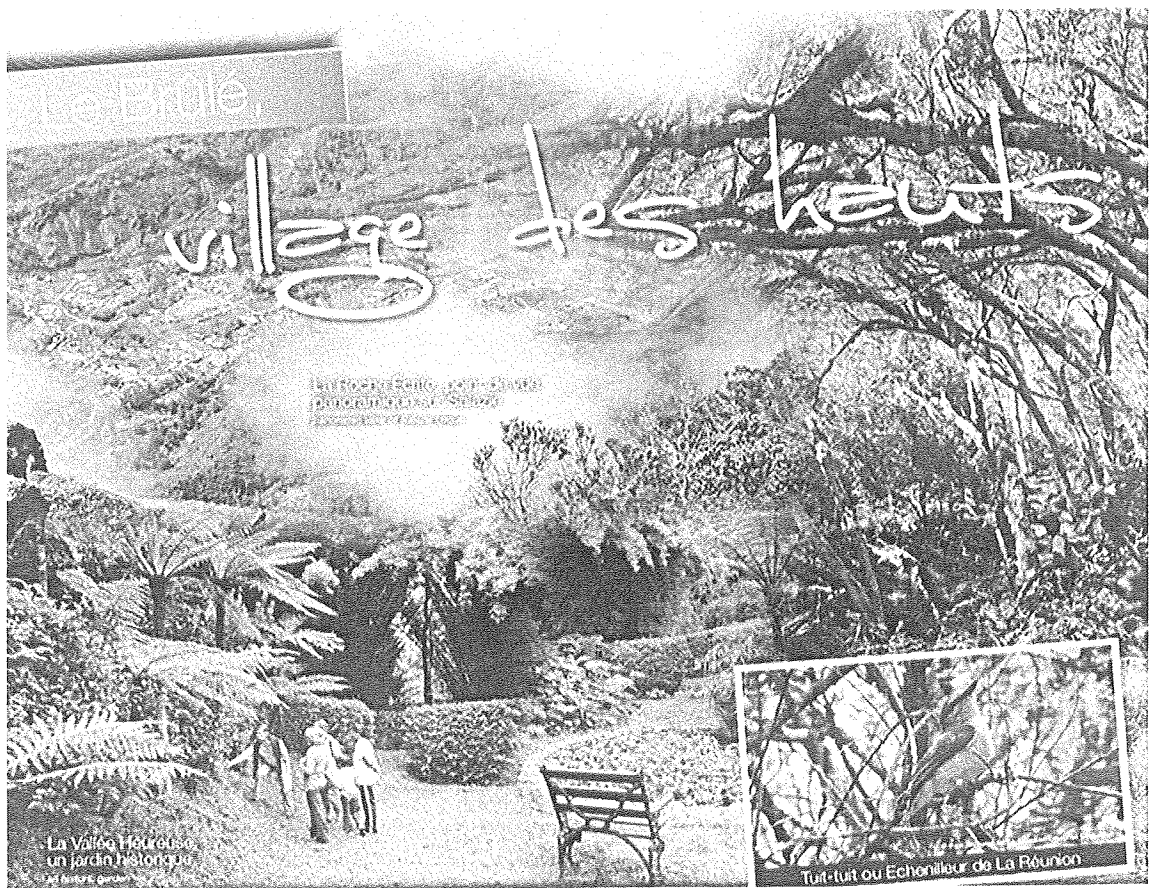
**Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint**



Jacques LOWINSKY

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

NOTE DE PRESENTATION DE LA MISSION SCENOGRAPHIQUE POUR LE CHALET DU BRULE



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception-préfecture : 07/05/2018

Note de présentation de la mission scénographique du futur centre d'interprétation
du patrimoine du Brûlé à Saint-Denis de la Réunion

PREAMBULE

Le projet de Centre d'interprétation du patrimoine du Brûlé s'inscrit dans un bâtiment «historique» appelé «Le Chalet», situé sis 181 route des bambous.

Situé à l'entrée du Brûlé, bourg identifié comme une « Porte de Parc » de l'île de la Réunion, le site du projet est localisé dans l'aire d'adhésion du Parc National de la Réunion, qui a pour vocation de répondre aux fonctions d'accueil (informations touristiques, hébergement, restauration...) et de services (amélioration du cadre de vie, maison de services aux publics...).

Construit par la famille De Palmas dans les années 1920, ce bien fait partie intégrante du Patrimoine du village. Rachetée par la Ville de Saint-Denis après que les derniers locataires eurent quitté les lieux en 2010, cette ancienne demeure de près de 300 m² est une belle et spacieuse villa créole que la Ville souhaite requalifier en Maison de territoire faisant office de Centre d'interprétation du Patrimoine du Brûlé.

Compte tenu de son état de dégradation avancée, la Ville de Saint-Denis prévoit sa démolition et une construction en préservant à la fois son identité architecturale et l'esprit des lieux.

Le Chalet n'est pas répertorié à l'inventaire des Monuments Historiques (IMH). Toutefois le site se situant à l'intérieur du périmètre de protection de 500 mètres du rayon tracé autour de la Vallée Heureuse, inscrite à l'IMH en 2012, toutes modifications apportées au « Chalet » devront être soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

PROPOS GENERAL DU CENTRE D'INTERPRETATION

La démarche d'interprétation a pour objectif de révéler au public la signification et la valeur des lieux et de proposer une mise en scène du patrimoine naturel et culturel. Elle est une contribution au développement local et suppose pour que celui soit durable, que ce patrimoine soit compris et partagé pour être valorisé et sauvegardé. Elle repose nécessairement sur une prise de conscience collective devant aboutir à des choix cohérents en matière d'aménagement, de mise en tourisme, d'animation..., pour donner du sens au lieu.

Dès lors, pour le territoire du « Grand Nord » de l'île de la Réunion, la thématique retenue est celui de « l'Homme ».

La nature a accueilli les Hommes, une histoire en est née.

Loin de la ville et près du cœur, le Brûlé est une halte sur le chemin de la conservation et de la découverte. Dans ce contexte, le Brûlé et sa région sont une illustration de cette conquête initiale des hauts de l'île. Après avoir porté une empreinte irréversible sur la nature des lieux, les Hommes ont fait du Brûlé, une halte. Celle-ci marque la fin de la destruction inconsidérée des forêts.

Après cette étape traumatisante, le Brûlé est devenu un lieu de vie, un lieu de changement d'air, une halte dans le vécu quotidien oppressant des bas. Les anciennes terres brûlées prenaient alors paradoxalement l'allure d'un espace de bien-être.

Puis la modernité attirant les Hommes vers un ailleurs supposé meilleur, a freiné la considération que les gens pouvaient porter à ce lieu. Le Brûlé est resté quelques décennies dans l'oubli. Délaisse, il a vu son caractère progressivement s'effacer et se banaliser.

Accusé de réception
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de transmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Note de présentation de la mission scénographique du futur centre d'interprétation
du patrimoine du Brûlé à Saint-Denis de la Réunion

Plus récemment, le village a trouvé un nouveau sens avec l'intégration des espaces naturels environnants au parc national et au bien inscrit au patrimoine mondial.

Il confirme ainsi sa vocation de halte – réelle et symbolique- entre la modernité galopante grim pant les pentes et une nature préservée. Mais la pression humaine existe toujours. Elle a changé de visage.

Les enjeux liés à cette proximité historique, géographique, touristique,..., sont illustrés par la volonté très engagée de sauver une espèce emblématique des lieux, le tuit-tuit.

Un certain nombre de "thèmes" pouvant révéler le caractère et les enjeux du village et de son environnement sont pressentis pour valoriser le Brûlé :

- comprendre les premières étapes de l'histoire de l'île et de Saint-Denis et les liens d'histoire avec le Brûlé (Les paysages, les repères historiques, les lieux de mémoire, la toponymie...);
- comprendre le Brûlé en tant que lieu de nature historiquement dévastée (l'histoire du charbonnage – défrichements- la biodiversité disparue);
- comprendre le Brûlé en tant que lieu de vie (l'histoire rurale, les cultures, le commerce des produits, l'artisanat local, les liens de vie entre les bas et les hauts, entre les écarts, avec les cirques,...).

Ainsi, le Chalet du Brûlé devra entraîner le visiteur dans une découverte du patrimoine historique, culturel, naturel, paysager, dans ses dimensions visibles et vers celles plus discrètes voire insoupçonnées relatives aux milieux protégés.

Quelques lignes de force sont déjà envisagées :

- un espace qui **suscite l'interrogation** des visiteurs par les regards proposés des thématiques cibles ;
- un espace qui **dévoile** un monde insoupçonné présent dans les milieux naturels alentours sur des problématiques scientifiques, géographiques ou historiques, liants l'homme au Brûlé, dans une dimension écologique ;
- un espace **surprenant** par la mise en scène des ressources ou outils et matériels ;
- un espace qui **invite** à approfondir des sujets à travers des ateliers thématiques complémentaires in situ ou sur le territoire (renvoi vers des sentiers d'interprétation).

OBJECTIFS DE L'EQUIPEMENT

Typologie du public visé

Les visiteurs attendus sont :

- les jeunes dès 4 ans dans le cadre scolaire (jusqu'à l'université) ;
- les jeunes dans le cadre extrascolaire ;
- les familles et individuels locaux ;
- les touristes.

Relations du public avec le Centre d'interprétation

Ce futur espace ne s'entend pas comme un musée à visiter mais comme **un espace à expérimenter**.

Le visiteur ne sera pas invité à découvrir le Chalet, mais à participer à des découvertes thématiques que les supports muséographiques permettront de présenter, pratiquer et comprendre. En effet, les visites seront thématiques et pourront être accompagnées par un médiateur. Néanmoins, certaines zones devront être pensées et équipées pour des découvertes « autonomes », compte tenu de la gestion à venir en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels.

Fonctions attendues : Un lieu pour communiquer et conscientiser le public

Le « Chalet » sera un espace de découvertes : rencontre entre un territoire et un visiteur. Trait-d'union entre le Patrimoine historique et le citoyen, ce centre d'interprétation devra offrir un espace de découvertes et de compréhension des enjeux du bourg.

Il s'appuiera sur des partenariats locaux pour soutenir une sensibilisation du public in situ et hors des murs en conjuguant les compétences des acteurs de ces domaines sur le territoire.

Un phare pédagogique pour les scolaires

Cet espace est attendu comme un point d'ancrage pour les enseignants et leurs élèves en matière d'éducation au développement durable et à l'environnement faunistique. Il s'appuiera sur les actions d'éducation déjà entreprises par les acteurs de la Ville :

- Séjours de découvertes avec nuitées, en partenariat avec l'éducation nationale ;
- Animations tout au long de l'année des élèves, de la maternelle aux étudiants.

Un espace outillé pour une médiation collective directe

L'enjeu de mise en perspective d'avis contradictoires pour mener le visiteur à une réflexion autonome à partir d'éléments objectifs, enjeu fondamental de tout centre d'interprétation, sera à mettre en œuvre avec prudence, compte tenu des surfaces réduites mises à disposition du projet.

La priorité sera donnée à l'élaboration de supports de médiation en groupe de 15 participants environ.

Un espace captivant et attractif

L'équipement scénographique sera gage du désir de retour des visiteurs. Cet espace ne doit pas être perçu comme une succession d'espaces thématiques mais comme un « univers » à découvrir par visites successives. Ainsi il devra alimenter une curiosité du visiteur à laquelle le programme d'animation permettra également de répondre.

Un espace moderne, prospectif de nouveaux artefacts muséographiques

A l'heure où le numérique a investi les quotidiens familiaux, il n'est pas recherché un équipement basé sur cette technologie : le recours aux nouvelles technologies ne sera proposé que pour un intérêt

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-1820 F2-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

technique, pour une capacité à répondre à un besoin de présentation spécifique et non pour faire étalage d'une modernité qui serait obsolète très rapidement.

Le contrepied scénographique attendu devra offrir aux visiteurs des supports qui invitent à une mise en action du visiteur. Le recours au numérique sera purement lié à des appareillages de mise en situation, permettant des simulations extra ordinaires dans l'espace contraint du bâtiment.

Vers une immersion active du visiteur

L'atmosphère créée devra assurer une immersion immédiate du visiteur dans un « univers » intimiste, calme et serein. Un espace où la science est accessible simplement et de manière sensible.

Différents niveaux d'implication personnelle permettront au visiteur de comprendre peu à peu les enjeux présentés :

- Niveau 1 - surpris par les sensations, le visiteur se laisse emporter dans l'observation de l'univers proposé.
- Niveau 2 - passé l'effet de surprise, la curiosité suscitée par certains éléments de décor incitent le visiteur à agir (toucher, sentir, observer, manipuler, rechercher un angle de vue de l'objet ...).
- Niveau 3 - centré autour d'une problématique, le visiteur se laisse guider par le médiateur qui lui permet d'approfondir l'utilisation des supports avec des modules complémentaires non accessibles au visiteur non accompagné et qui rendent intelligibles de nouvelles notions.
- Niveau 4 - le visiteur s'ouvre à de nouvelles expériences lui permettant de comprendre les différents univers proposés avec des regards complémentaires.

Un espace d'animation locale

- Afin de soutenir l'animation du site, une ambition d'espace de « rencontres » est envisagée.
- Il est attendu une forte coordination avec les « acteurs » locaux afin de poursuivre les partenariats en cours et les ouvrir à de nouvelles organisations voire le développement d'offres de sensibilisation en commun ou complémentaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception-préfecture : 07/05/2018

LES ATTENTES SCENOGRAPHIQUES

Identité du projet

- a) **Cet espace unique à l'entrée du Bourg du Brûlé, se veut un espace de rencontres :**
- fortuites, inopinées entre un visiteur et le territoire ;
 - scientifiques pouvant être programmée où le médiateur assure l'interprétation des écosystèmes particuliers présents au Brûlé ;
 - culturelles ou sportives entre acteurs et visiteurs, pour partager des expériences nouvelles, inédites ou inattendues ;
 - entre les jeunes et les univers thématiques pour que ce Centre revêt une fonction d'ambassade de protection du patrimoine auprès de la jeunesse, des habitants.
- b) **Les supports muséographiques auront de multiples vocations :**
- ils devront permettre une immersion du visiteur qui le surprenne ;
 - ils devront susciter des interrogations, inciter à se questionner facilement et rapidement ;
 - ils n'auront pas vocation à répondre aux questions suscitées mais apporter des clés de compréhension et des soutiens pédagogiques aux propos du médiateur.

Espace de compréhension de la Nature qui a accueilli l'Homme, ce Centre d'interprétation sera aussi un lieu de découvertes de l'histoire de l'île et les liens d'histoires avec le Brûlé.

Les visiteurs y trouveront des éléments d'interrogations ou de réflexions concernant la préservation des ressources et milieux naturels.

La Médiation

Les actions de médiation avec les visiteurs seront intrinsèques au Centre d'interprétation du Brûlé. Elles mèneront à un partage d'expériences, de connaissances, de réflexions. Si les espaces doivent s'inscrire dans des objectifs de sensibilisation très précis sur les milieux naturels, les relations à l'homme et à l'histoire du Brûlé peuvent trouver leurs places au travers de supports de médiation concrets, mis en exposition, interpellant par leur diversité, leur incongruité, leur étrangeté, leur beauté, leur accessibilité... La mise en relation entre le visiteur et le sujet médiatisé devra intégrer une ambition artistique.

Ainsi, le choix des médias, leurs associations et leurs organisations dans l'espace devront intégrer une ambition esthétique, source d'émotions des visiteurs. Pour susciter le retour des visiteurs, l'utilisation des îlots thématiques peut être envisagée selon un mode en visite libre ou accompagnée.

Ambitions en termes de publics

Le Centre d'interprétation est envisagé pour une capacité d'accueil de 15 personnes simultanément maximum. Ce nombre pourra être revu dans le cadre de l'étude

Pour un confort de visite, la scénographie devra privilégier la constitution d'îlots thématiques permettant à plusieurs groupes restreints d'être accueilli simultanément et de visiter chaque zone.

Accusé de réception
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Style du parcours muséographique

Note de présentation de la mission scénographique du futur centre d'interprétation
du patrimoine du Brûlé à Saint-Denis de la Réunion

Il est à inventer. Il s'agit d'une muséographie pouvant s'asseoir sur des objets de collection, outils et matériels. Il est attendu la création d'un parcours immersif dans son contenu et dans sa forme. Malgré la modestie des surfaces, le visiteur doit ressentir qu'il pénètre dans un univers unique, accueillant, recelant des trésors de connaissances. Sans dérouter le visiteur, l'ambiance doit susciter l'investigation dans un esprit de bien-être et de calme.

Effets recherchés

Le visiteur doit ressentir une immersion hors du commun. La décoration, solide et pérenne, doit assurer une mise en contexte sans texte ajouté superflus. Plusieurs niveaux de compréhension seront étudiés dont au 1er niveau celui de l'émotion créée en pénétrant dans le Centre au moyen d'un sas.

Un émerveillement est attendu avec la suscitation de la curiosité du visiteur. Cette dernière pourra trouver à s'alimenter avec des degrés différents au sein des ilots thématiques voire dans le cadre d'une programmation annuelle qui alimentera l'animation de la scénographie.

Exemple d'ilots thématiques :

Ilot 1 – Le Brûlé, sa géographie, son histoire, sa biodiversité

Accessible à tous les visiteurs, avec ou sans médiation, situé au RDC du bâtiment, cet ilot pourrait intégrer une ambition participative des habitants et partenaires souhaitant mettre à disposition un objet spécifique.

Ilot 2 – Espace Jeu d'évasion de la Terre Brûlé

Outil d'animation du Centre, plusieurs énigmes seront à étudier avec les objets, mécanismes et surprises associées. Le matériel devra être « amovibles » et installées dans une configuration de jeu de la salle.

Ilot 3 – Espace de projection

Un espace de vidéo projection situé au R+1, pouvant accueillir un petit groupe de visiteurs, permettra de retranscrire la réalité d'une empreinte irréversible de l'Homme sur la nature des lieux et la nécessaire protection de la biodiversité, par les sensations ressenties et les émotions suscitées par le spectacle.

Cet espace de vidéo a pour objectif d'ouvrir les portes d'un monde insoupçonné présent dans les milieux naturels (tuit-tuit...). Seront mis à l'honneur : la biodiversité, la fragilité et les fonctions de ces milieux.

Accessibilité

Le Centre d'interprétation s'inscrit dans le cadre des ERP de 5ème catégorie. En application de l'article R111-19-8 du code de la construction et de l'habitation : *Les établissements recevant du public existants ou créés dans un cadre bâti existant classés en cinquième catégorie ainsi que les installations ouvertes au public existantes doivent satisfaire aux obligations suivantes : a) Une partie du bâtiment ou de l'installation assure l'accessibilité des personnes handicapées, quel que soit leur handicap, à l'ensemble des prestations en vue desquelles l'établissement ou l'installation est conçu. Toutefois, une*

Accusé de réception en préfecture
974-219740716-2480174801910
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception-préfecture : 07/05/2018

Handicap du 11.02.2005, les espaces présenteront des conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite dans tous les espaces : entrée, circulations, sanitaire. La signalétique intérieure et extérieure devra intégrer cet enjeu.

Handicap sensoriel, auditif et visuel

Chaque espace scénographié pourra intégrer des éléments accessibles au public mal voyant ou non voyant en permettant des manipulations notamment. Le scénographe pourra suggérer des modes d'accompagnement spécifiques par les médiateurs scientifiques.

Multilinguisme

Le scénographe pourra suggérer des modes d'accompagnement spécifiques : audio guide...

Eclairages et multimédia

Le scénographe devra s'adjoindre l'assistance d'un éclairagiste pour la mise en scène visuelle de l'aménagement. Selon les compétences de l'attributaire, un spécialiste multimédia pourra intégrer l'équipe de scénographie pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage.

Le coût global des travaux est évalué à 1 008 000,00 € HT, y compris les équipements et mobiliers destinés aux activités artistiques (128 000,00 € HT) et les aménagements extérieurs (70 000,00 € HT). Le projet architectural doit respecter et rester dans cette enveloppe budgétaire.

L'équipe de maîtrise d'œuvre doit intégrer dans sa proposition architecturale et scénographique les contraintes urbaines, géographiques, ainsi que le contexte social pour assurer le bon fonctionnement du bâtiment et de ces espaces extérieurs.

L'objectif de la maîtrise des coûts est une exigence forte du maître d'ouvrage, tant dans la phase de conception du bâtiment / des espaces extérieurs, qu'à l'utilisation courante des différents ouvrages.

L'équipe de concepteur doit nécessairement intégrer les coûts d'exploitation et de maintenance induits par leur proposition architecturale. Il s'agit :

- d'optimiser la gestion des bâtiments/ouvrages ;
- de faciliter la maintenance courante ;
- de réduire les dépenses d'énergie ;
- d'anticiper sur la grosse maintenance : gros entretien / grosses réparations.

Contrainte financière : les travaux doivent être livrés au plus le 31 décembre 2020 pour respecter les engagements pris par la Ville de Saint-Denis auprès des financeurs de cette opération. Il appartient donc à l'équipe de maître d'œuvre de proposer une organisation fonctionnelle adéquate, tant en phase de conception, qu'en phase de réalisation.

Elle doit mobiliser une équipe efficiente et disponible tant au cours de l'étude, que durant la réalisation du chantier pour répondre à cette contrainte calendaire.

Il est demandé de s'engager sur des délais d'exécution pour les éléments de mission en phase « étude », et de faire une projection sur le déroulé des travaux dans la remise de leur offre.

Accusé de réception
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception-préfecture : 07/05/2018

A titre indicatif, le mode de dévolution prévu des marchés de travaux sera la procédure adaptée, dont les délais de consultation seront adaptés en fonction de l'ampleur et de la complexité des ouvrages à réaliser. En fonction du tissu économique, des phases de négociation seront ou non intégrées à ces procédures, à déterminer en commun accord avec la maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'œuvre doit jouer son rôle de conseil et d'alerte auprès du maître d'ouvrage tout au long de cette opération. Lorsque des missions complémentaires ne sont pas confiées par le maître d'ouvrage au maître d'œuvre, ce dernier doit, néanmoins, au titre de son obligation de conseil, attirer l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de prendre en compte les préoccupations correspondantes lorsque c'est nécessaire à la cohérence de l'opération.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

CONTENU DES ELEMENTS DE LA MISSION SCENOGRAPHIQUE

Le déroulement de la mission scénographique est le suivant :

Partie « Etudes »	Conception préliminaire	Définition d'un préprogramme muséo-scéno-graphique
		Avant-projet
		Définition du programme muséo-scéno-graphique
	Conception définitive	Projet
Contenus muséo-scéno-graphique		
Partie « Réalisation »	Fabrication et pose	

Partie « Etudes »

- **Les études de conception préliminaire**
 - a) **Définition du préprogramme**

Le titulaire du marché est chargé de définir le concept du projet d'aménagement scénographique du « Chalet » du Brûlé, au regard des attentes du maître d'ouvrage qui s'articulent autour des grands objectifs politiques et pédagogiques, des principes généraux, de la temporalité, du lieu de présentation, du public cible, des grandes lignes des contenus, des ressources et de l'exploitation envisagée.

Le titulaire du marché définit explicitement les objectifs des expositions, le projet de développement et les choix muséographiques :

- les discours, les grandes lignes des contenus choisis, les types d'approches. Au préalable, le prestataire a collecté, sélectionné et organisé les données ;
- les modes de médiation nécessaires et souhaitables (textes, photographies, illustrations, multimédia, maquettes, manipulations, ...) ;
- les séquences de visite et leur enchaînement (en précisant les temps forts) et de hiérarchiser les différents contenus proposés pour assurer plusieurs niveaux de lecture ;
- les impératifs de sécurité et de fonctionnement des éléments scénographiques, des outils et des équipements envisagés.

Le préprogramme doit également préciser :

- Les conditions d'accueil et de médiation auprès du public lors de l'exploitation future y compris les modalités pour chaque type de visites : guidées, libres et interactives.
- Le préprogramme doit également préciser l'organisation du projet, les objectifs calendaires et budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
974-2197401-5-2018-07-05-18
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Dans le cadre de ces études de définition du préprogramme, au minimum deux (02) réunions de concertation et une (01) réunion de restitution, sont organisées avec le maître d'ouvrage

Le préprogramme muséographique présenté en réunion de restitution est remis au maître d'ouvrage sous forme d'un document. Le préprogramme fait l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage. Le document comprend les éléments suivants :

- le concept des expositions ;
- le présécénario de contenus et de médiation, des séquences de visite et de la narration ;
- les éléments techniques et graphiques des lieux ;
- la définition et l'organisation des missions : l'organigramme fonctionnel (le pilote du projet doit être clairement identifié) et une méthodologie pour rendre lisible l'organisation du déroulement du projet ;
- les objectifs calendaires et budgétaires.

b) Définition de l'Avant-projet

Le titulaire du marché définit les ambiances (sonores, visuelles et sensorielles) et les univers, pour poétiser, rythmer et cadencer le parcours de visite. Il interprète les contenus et théâtralise l'espace. L'avant-projet est la première transcription scénographique et graphique de la mise en espace du préprogramme muséographique.

Le titulaire du marché précise les éléments scénographiques, le traitement graphique (typographie, traitement des images, hiérarchisation des informations...), la définition des ambiances, la mise en lumière des espaces, l'implantation et les principes formels des productions multimédia ou audiovisuelles, les dessins de principe des manipulations.

Dans le cadre de sa mission, le titulaire du marché est tenu d'évaluer les conditions matérielles de l'espace d'exposition, les surfaces, les infrastructures, les accès, les équipements qui sont déjà prévus ou ceux qui ne sont pas, les risques de dégâts, les variations de températures et d'hygrométrie, etc.

L'avant-projet présenté en réunion de restitution fera l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage.

Dans le cadre de ces études de définition de l'avant-projet, au minimum deux (02) réunions de concertation et une (01) réunion de restitution, sont organisées avec le maître d'ouvrage

DOCUMENTS A REMETTRE AU MAITRE D'OUVRAGE :

Des planches graphiques

- plans et coupes (échelle 1/200 ou 1/100ème selon les projets), dessins d'ambiance, illustrations descriptives, vues perspectives.

Un dossier technique

- rédaction du concept et des solutions scénographiques proposées (mise en espace, éclairage, graphisme, description sommaire du parcours de visite) ;
- établissement d'un premier planning de la réalisation ;

Note de présentation de la mission scénographique du futur centre d'interprétation du patrimoine du Brûlé à Saint-Denis de la Réunion

- répartition financière affinée par poste.

c) Définition du programme

Le préprogramme muséographique se finalise en programme muséographique. Il définit, organise et structure les espaces à créer. Il est détaillé et affiné au regard des orientations scénographiques.

Le document remis au maître d'ouvrage est composé du :

- dossier technique complet du lieu d'exposition (plans, coupes, relevés, réglementations, sécurité, surfaces dédiées...);
- dossier méthodologique : calendrier, budget et organisation du projet ;
- scénario.

Au regard des éléments muséographiques et scénographiques élaborés, le scénario se développe, se précise et débouche sur la définition du parcours de visite et sur les outils de médiation proposés.

Le scénario expose la ligne narrative des contenus et décrit les séquences de visite pour les différentes catégories de public attendues. Il explique la place, le sens, le statut des éléments de contenu et hiérarchise les informations données par les « expôts ». Il permet de comprendre les articulations entre les contenus. Cette écriture scénarisée explique le récit proposé au visiteur.

Le scénario est remis au maître d'ouvrage sous forme d'un document qui comprend :

- l'identification et la hiérarchisation des thématiques ;
- l'inventaire des éléments d'information ;
- les préconisations sur les concepts à mettre en forme au regard des différents publics ;
- la description pour chaque thématique des éléments de médiation retenus.

Dans le cadre de ces études de définition du programme, au minimum deux (02) réunions de concertation et une (01) réunion de restitution, sont organisées avec le maître d'ouvrage

➤ Les études de conception définitive

a) Le Projet

Le projet finalise l'expression de l'ensemble des dispositifs scénographiques et décrit les ouvrages en vue de leur réalisation : agencement, cloisonnement,, décors, peinture, installations, mobiliers, vitrines, équipements, matériels, réseaux, applications numériques et dispositifs de présentation, manipulation, graphisme et éclairage, multimédia, etc.

Le projet comprend :

- les dessins, plans, coupes, élévations détaillés des dispositifs ;
- la définition de la mise en page des éléments graphiques selon leur hiérarchie et leur statut ;
- l'implantation des éléments graphiques au sein de la scénographie ;
- la définition du traitement des illustrations et des schémas ;
- la définition du plan d'éclairage, des matériels envisagés, la confirmation de leur compatibilité, des principes techniques de fonctionnement et du pilotage du système ;
- le synopsis des productions ;
- les dessins recadrés du principe des manipulations.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception-préfecture : 07/05/2018

DOCUMENTS A REMETTRE AU MAITRE D'OUVRAGE :

Dans le cadre de ces études de définition du programme, au minimum deux (02) réunions de concertation et une (01) réunion de restitution, sont organisées avec le maître d'ouvrage.

Des planches graphiques

- plans, coupes et élévations de synthèse du 1/100 au 1/20ème (selon les types de projets), détails du 1/20ème au 1/5ème (selon les projets), plans des réseaux courant fort et faibles, carnet des matériaux et couleurs.

Un dossier technique

- descriptif du parcours de visite, des dispositifs, des équipements et de leur fonctionnement (soit le cahier des charges de chaque élément scénographique),
- planning général de réalisation,
- la répartition financière détaillée par élément scénographique.

La validation du projet par le maître d'ouvrage arrête définitivement le projet scénographique de l'exposition en termes de forme, de répartition financière par poste et de calendrier.

➤ Le contenu muséo-graphique

La conception définitive des contenus des éléments muséographiques comprend en particulier l'écriture des textes, le choix des illustrations et la conception du scénario de médiation du multimédia.

La conception des différents supports pédagogiques et d'outils de sensibilisation sont réalisés à partir de textes, photos et illustrations proposés par l'équipe projet. Il est attendu du titulaire du marché un travail de réécriture de qualité.

Il apportera une attention particulière au ton, au statut, à la lisibilité, au niveau de lecture, à l'intelligibilité en fonction des publics ciblés. L'objectif est d'expliquer de manière claire, pédagogique et attractive des notions parfois techniquement complexes.

Plusieurs niveaux de lecture seront définis pour les supports didactiques :

- niveau de « lecture expresse » pour le public effectuant une visite rapide du lieu ;
- niveau de « lecture attentive et détaillée » permettant une connaissance approfondie (ex : fiches pédagogiques, rubriques « pour en savoir plus », bornes multimédias, flashcodes, documents en consultation...) ;
- niveau de « lecture pour les enfants » (y compris pour les moins de 6 ans).

Le titulaire du marché a donc à sa charge le travail de rédaction et de conception de l'ensemble des contenus. Cette charge de travail est variable suivant le type de supports retenus. Cette prestation doit donc être appréciée de manière globale par les candidats dans leurs offres.

Le titulaire du marché ne pourra pas prétendre à une rémunération complémentaire en cours de projet.

Sur la base des échanges effectués lors des phases préalables au projet, le prestataire proposera son travail de réécriture, les visuels spécifiques, ainsi que son projet de mise en page avec les illustrations

qu'il se propose d'utiliser.

Accusé de réception en préfecture
974-219
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Note de présentation de la mission scénographique du futur centre d'interprétation
du patrimoine du Brûlé à Saint-Denis de la Réunion

Ces propositions pourront être amendées à la demande de l'équipe projet, tant que le résultat ne correspondra pas aux attentes exprimées lors des phases préalables. Dans la mesure du possible, le nombre d'aller-retour à prévoir ne devrait pas dépasser 2.

En cas de désaccord persistant, une réunion de travail pourra être organisée afin de débloquer la situation.

Lorsque le maître d'ouvrage estimera la réalisation de l'ensemble des contenus satisfaisante, il validera définitivement la prestation des contenus muséographiques.

En fonction des documents issus de la phase de conception définitive, validés par le maître d'ouvrage, le titulaire du marché est chargé de la production de l'ensemble des éléments scénographiques, muséographiques, d'aménagements et de travaux.

Lors de la phase de réalisation, le pilote des opérations « muséo-scéno-graphique » doit être clairement identifié (dans l'organigramme du projet). Il est le garant de la qualité, des coûts, du paiement et des délais de la réalisation du projet scénographique.

Pour chaque réalisation attendue, le déroulement de la phase « Réalisation » se décline en 7 étapes qui sont décrites ci-après :

- Production et suivi de réalisation des contenus.
- Études d'exécution.
- Fabrication des équipements.
- Travaux au sein du Bâtiment du Chalet.
- Pose des équipements.
- Intégration des contenus.
- Mise en exploitation et réglages.
- Prise en main exploitant.
- Réception.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

COUT DE LA MISSION SCENOGRAPHIQUE

Coût cible des aménagements intérieurs du Centre d'interprétation (cf programme)	128 000,00 € HT
Coût cible des aménagements extérieurs du Centre d'interprétation (cf programme)	70 000,00 € HT
Coût global des aménagements	198 000,00 € HT

Coût cible de la mission scénographique : 40 000,00 € HT, soit 20 % du coût des aménagements.

Plan de financement actualisé

Nature des dépenses	Montant prévisionnel (TTC)	Montant prévisionnel (HT)	Nature et montant du financement (<i>coûts prévisionnels et sous réserve d'acceptation</i>)			Calendrier prévisionnel
			Part Ville (20% du HT)	Part FEADER* (75% du HT)	Contrepartie nationale - Département Réunion (5% du HT)	
Etude programme	21 971,25 €	20 250,00 €	4 050,00 €	15 187,50 €	1 012,50 €	Livrée en Mai 2017
Maîtrise d'œuvre complète (partie scénographie incluse)	147 560,00 €	136 000,00 €	27 200,00 €	102 000,00 €	6 800,00 €	Décembre 2020
Travaux	1 093 680,00 €	1 008 000,00 €	201 600,00 €	756 000,00 €	50 400,00 €	Décembre 2020
TOTAL	1 263 211,25 €	1 164 250,00 €	232 850,00 €	873 187,50 €	58 212,50 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182012-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Note de présentation de la mission scénographique du futur centre d'interprétation
du patrimoine du Brûlé à Saint-Denis de la Réunion